

## **24-02-03 Finances – Subventions**

Réaménagement de la médiathèque Andrée CHAIZE – Demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le Maire expose :

L'État soutient les bibliothèques publiques grâce à la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques (DGD Bibliothèques).

Le concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales. Sont uniquement concernées les bibliothèques publiques, c'est-à-dire les bibliothèques offrant un service de lecture publique à l'ensemble de la population. Il permet d'accompagner les projets des collectivités territoriales en faveur de l'accès au livre et à la lecture, de l'apprentissage du français et des langues, de la citoyenneté, de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. En 2022, la commune souhaitant réaménager la médiathèque Andrée CHAIZE, une étude de programmation et de définition d'espaces sous la forme d'ateliers participatifs a été confié aux agences Julien De Sousa et Guliver Design.

Les objectifs de la mission étaient les suivants :

- par le biais de différents outils de co-conception, imaginer l'évolution de la médiathèque et définir les besoins d'intervention sur l'espace d'accueil ;
- faire apparaître une nouvelle organisation spatiale possible en accord avec de nouveaux usages associés aux enjeux tirés du temps préalable d'observation ;
- s'assurer que les nouveaux besoins projetés s'articulent dans le futur plan d'aménagement ;
- qualifier les besoins par secteur et espace ;
- éprouver spatialement l'organisation projetée sous la forme d'une pré-maquette.

Monsieur le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire et toute l'importance des aménagements prévus pour offrir aux usagers de la médiathèque un lieu correspondant à leurs besoins et leurs attentes.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>
Etude programmatique	12 865 €
Nouveaux équipements mobiliers	44 210 €
Valorisation et adaptation du mobilier existant : achat du matériel (hors main d'œuvre)	3 000 €
Matériel pour « l'espace jeux »	1 044 €
Notice accessibilité et sécurité	1 000 €
Travaux courants forts et faibles	1 000 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>63 119 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Etat – DRAC	31 559 €	50 %
Département	12 000 €	19 %
Commune de Saint- Priest en Jarez	19 560 €	31 %
<b>TOTAL</b>	<b>63 119 €</b>	<b>100 %</b>

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'engagement de la commune dans le projet défini ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment ;
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de l'engagement de la commune dans le projet défini ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment ;
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du concours particulier relatif aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 13 février 2024**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 12 février 2024**

### **24-02-03 Finances – Subventions**

Réaménagement de la Médiathèque Andrée CHAIZE – Demande de subvention auprès de la DRAC

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise

Avait donné procuration :

M. ACHARD à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :